

Consultations infantiles

Définition :

Il s'agit de consultations de surveillance médicale pour les enfants de 0 à 6 ans. On y propose des dépistages, des examens médicaux ainsi que des vaccinations. Les examens médicaux obligatoires peuvent aussi y être faits.

Il y a des consultations fixes dans les Maisons de la Solidarité et des Familles et également à bord des camions PMI qui circulent dans certaines petites communes (notamment dans les secteurs de Grandvilliers, Clermont).

Bénéficiaires :

Toute famille peut se présenter pour son enfant de 0 à 6 ans.

Montant attribué :

Les consultations obligatoires sont totalement prise en charge par la CPAM, les autres par le Conseil général.

Documents à fournir :

Carnet de vaccination, carnet de santé, carnet de surveillance médicale (fourni lors de la déclaration de grossesse), cartes vitales des 2 parents et attestation de sécurité sociale.

Démarche :

Les consultations se font sur rendez-vous dans les Centres Médicaux-Sociaux.

Service instructeur :

Service PMI: des médecins accompagnés d'une équipe para-médicale encadrent ces consultations (médecins, puéricultrice, auxiliaire puéricultrice...). Renseignements au 03.44.06.62.55

+ d'info :

Se renseigner auprès de la Maison de la Solidarité et de la Famille la plus proche de chez vous.

www.oise.fr